

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2020

Article 938.1.2 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1)

Déposé lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021

1. PRÉAMBULE

Sanctionnée le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publiques.

Selon l'alinéa 7 de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., Chapitre C-27.1) au moins une fois par année, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle. La période couverte par le présent rapport s'étend du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle.

3. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 2 juillet 2019 le *Règlement numéro 2019-272 sur la gestion contractuelle*. Ce règlement venait remplacer la politique de gestion contractuelle de la Municipalité qui était en vigueur depuis le 10 janvier 2011 et qui était réputée être un règlement depuis le 1^{er} janvier 2018. Vous pouvez consulter ledit règlement sur le site internet de la Municipalité à mms.ca/citoyens/règlementation.

4. OCTROI DES CONTRATS

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité :

Liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$	
<u>Bionest Technologie</u> Entretiens des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences dont les propriétaires sont des clients sur le territoire de la Municipalité	Total des factures durant l'année 2020 <u>43 461,00 \$</u>
<u>Alain Charbonneau</u> Voirie - Surveillance des travaux de nettoyage de fossés de route Voirie - Surveillance des travaux du pavage final de la rue Gilmore	9 042,80 \$ 5 903,99 \$

Voirie - Surveillance des travaux finaux de construction de la rue Marcel-Arbour	3 587,22 \$
Voirie - Surveillance des travaux de construction de la piste cyclable rang de la Montagne	21 610,96 \$
Voirie – évaluation du réaménagement de l’avenue Curé-Dupuis, de la rue Bessette et de la rue Armand-Guillet	971,54 \$
Loisir - Surveillance des travaux de canalisation du fossé sur le terrain des loisirs en arrière lot de la rue Bessette	7 921,80 \$
Loisir - Surveillance des travaux d’agrandissement du terrain tennis	5 231,38 \$
Loisir – plan et devis pour le pavage du stationnement du terrain des loisirs	2 802,53 \$
Total	<u>57 072,22 \$</u>
<u>Les Constructions M. Morin inc.</u>	
Voirie – Nettoyage d’une partie du fossé sur le chemin du Sous-Bois	9 542,93 \$
Voirie – Réfection du rond-point de la rue des Marguerite	14 486,85 \$
Voirie – Réfection du rond-point de la rue des Engrais	14 716,80 \$
Voirie – Réfection de l’égout pluvial de la rue des Vergers	3 803,37 \$
Voirie – Nettoyage d’une partie du fossé dans le 4 ^e Rang	4 369,05 \$
Voirie – Pavage du contour de regards d’égout	1 552,16 \$
Voirie – Canalisation du fossé sur la rue du Parc	13 797,00 \$
Voirie – Retrait d’obstructions sur la branche 7 du ruisseau Hazen	4 024,13 \$
Total	<u>66 292,29 \$</u>
<u>Excavations Daniel Bonneau inc.</u>	
Loisir – Agrandissement du terrain de tennis double et installation du mur de pratique (ajout et finition contrat octroyé en 2019)	<u>32 739,56 \$</u>
<u>Financière Banque Nationale inc.</u>	
Intérêts et capitale sur dette pour le pavage de la rue Alexander-Ross	26 259,86 \$
Intérêts et capitale sur dette du Complexe Municipal	20 560,80 \$
Intérêts et capitale pour le réseau d’égout	37 632,21 \$
Total	<u>84 452,87 \$</u>
Liste des contrats de plus de 25 000 \$ ayant fait l’objet d’un appel d’offres par invitation	
<u>Climatisation Vallée et fils inc.</u>	
Centre communautaire – Installation de 4 unités de chauffage et de climatisation	<u>40 094,20 \$</u>
<u>Excavations Daniel Bonneau inc.</u>	
Voirie – Nettoyage d’une partie des fossés de la rue des Boisés et du rang Lareau	22 131,19 \$

Voirie – Nettoyage d’une partie des fossés de la rue de Bourpeuil et de la montée du Grand-Bois	39 355,85 \$
Total	<u>61 487,04 \$</u>
<u>Excavations St-Césaire</u>	
Loisir – Canalisation du fossé sur le terrain des loisirs en arrière lot de la rue Bessette	<u>39 371,57 \$</u>
<u>Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)</u>	
Voirie – lignage sur les routes	<u>29 360,40 \$</u>
Liste des contrats ayant fait l’objet d’un appel d’offres public via SEAO	
<u>Les Entreprises Denexco inc.</u>	
Voirie – Rapiéçage mécanisé	357 094,94 \$
Voirie – Piste cyclable rang de la Montagne de la rue de Bourpeuil à la rue des Pins	260 915,09 \$
Voirie – Pavage piste cyclable rang de la Montagne de la rue des Pins aux Vergers Denis Charbonneau	47 346,83 \$
Voirie – prolongement égout sur le rang de la Montagne (travaux accessoire aux contrats des Vergers Denis Charbonneau, à la charge de la Municipalité)	30 755,92 \$
Loisir – Réfection du stationnement du terrain des loisirs et du stationnement face au 64, rue Bessette	98 856,94 \$
Total	<u>794 969,72 \$</u>
<u>Construction Tehcroc inc.</u>	
Voirie – Pavage de la rue Gilmore	<u>126 778,38 \$</u>
<u>B. Fréreau et fils inc.</u>	
Voirie – Entretien d’hiver des rues et des chemins pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023	<u>680 392,16 \$</u>
<u>Environnement Viridis inc.</u>	
Hygiène du milieu – Vidange, transport et disposition des boues de l’usine d’épuration pour 2021, 2022 et 2023	<u>149 301,94 \$</u>
<u>9363-9888 Québec inc. (Sanivac)</u>	
Hygiène du milieu – Vidange des fosses septiques pour 2021	<u>132 304,96 \$</u>

Liste des contrats de plus de 25 000 \$ faisant l'objet d'une exception de la loi et ne nécessitant pas d'appel d'offres	
Groupe Ultima inc. (Mutuelle des municipalités du Québec) Assurance municipale 2020 Contrat exempté d'appel d'offres par invitation puisque conclu via la Mutuelle des municipalités du Québec	<u>40 369,00 \$</u>

5. MODES DE SOLLICITATION

La Municipalité respecte les règles de passation des contrats prévues dans les lois qui la régissent, dont le *Code municipal*. De façon plus particulière :

- a) elle procède par appel d'offres sur invitation lorsque la loi ou un règlement adopté en vertu d'une loi impose un tel appel d'offres, à moins d'une disposition particulière à l'effet contraire prévue au règlement de gestion contractuelle;
- b) elle procède par appel d'offres public dans tous les cas où un appel d'offres public est imposé par la loi ou par un règlement adopté en vertu de la loi;
- c) elle peut procéder de gré à gré dans les cas où la loi ou son règlement de gestion contractuelle lui permet de le faire.

Pour déterminer le mode de sollicitation, la Municipalité tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et règlements à cet égard.

La Municipalité n'a prévu aucune règle dans son règlement de gestion contractuelle l'autorisant à conclure des contrats de gré à gré de plus de 25 000 \$, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publiques. La Municipalité procède donc dans tous les cas par appels d'offres par invitation.

Pour les contrats dépassant le seuil d'un appel d'offres par invitation soit de plus de 101 100 \$ jusqu'au 12 août 2020 et de 105 700 \$ à partir du 13 août 2020, la Municipalité publie un appel d'offres sur le site internet de SÉAO (Système électronique d'appel d'offres).

6. PLAINTES

La Municipalité n'a reçu aucune plainte concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

7. SANCTION

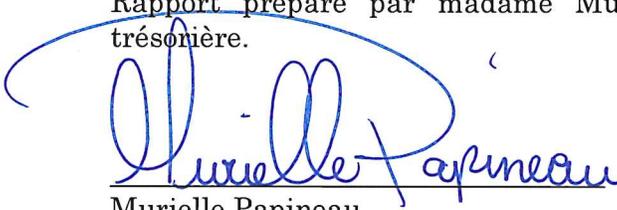
Aucune sanction n'a été appliquée relativement au règlement de gestion contractuelle.

8. MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION CONTRACTUELLE

De bonnes pratiques en matière de gestion contractuelle sont en place au sein de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, notamment :

- La directrice générale et secrétaire-trésorière a participé à des activités de formation;
- Les soumissions reçues sont vérifiées et analysées quant à leur conformité. Les soumissions jugées non conformes sont documentées;
- Les vérifications au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics sont réalisées avant l'octroi des contrats;
- L'ordre des changements, les dépassements de coûts et autres modifications aux contrats sont autorisés lorsqu'ils sont accessoires au contrat initial, n'en changent pas la nature et portent sur des éléments qui ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi. Ces modifications de contrats sont autorisées selon le montant de la dépense supplémentaire, par le niveau décisionnel prévu au règlement de délégation de pouvoir ou par le Conseil municipal dès que le montant des modifications est supérieur à la dépense globale approuvée par la résolution pour le contrat.

Rapport préparé par madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.



Murielle Papineau